



# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSENT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENT:  
 Cahors, bureau du Journal,  
 chez A. LAYTOU, imprimeur,  
 ou en lui adressant franco un mandat  
 sur la poste.  
**PRIX DE L'ABONNEMENT:**  
 LOT, AVEYRON, CANTAL,  
 TARN, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,  
 TARN-ET-GARONNE:  
 Un an, 16 fr.; Six mois, 9 fr.;  
 Trois mois, 5 fr.  
 AUTRES DÉPARTEMENTS:  
 Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16  
**et se paie d'avance.**

**PRIX DES ANNONCES:**  
 ANNONCES:  
 25 centimes la ligne.  
 RÉCLAMES:  
 50 centimes la ligne.  
 Les Annonces et Avis sont reçus  
 à Cahors au bureau du Journal  
 rue de la Mairie, 6, et se paient  
 d'avance.  
 Les Lettres ou paquets non  
 affranchis sont rigoureusement re-  
 fusés.  
**L'ABONNEMENT**  
**se paie d'avance.**  
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de  
 la Mairie, 6.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le *Courrier du Lot*.  
 Les annonces administratives : dans le journal le *Journal du Lot* (qui insérera, en outre, des extraits des  
 annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'*Echo de  
 Quercy*, le *Mémorial*. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans  
 le journal le *Gourdonnais*.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 4 Avril 1868.

**BOURSE DE PARIS.**

	R <sup>e</sup> 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 2 avril.....	69 45	99 45
De 3.....	69 25	99 42
Du 4.....	69 47 1/2	99 45

**BULLETIN.**

Il paraît que dans le Conseil tenu ce matin, sous la présidence de S. M. l'Empereur, et où les ministres étaient réunis avec les membres du Conseil privé pour examiner la question de dissolution, cette idée a été repoussée.

La discussion relative à l'Eglise anglicane d'Irlande a continué hier soir au Parlement anglais sans incident remarquable. Dans l'après-midi M. Disraeli avait eu une conférence avec plusieurs notabilités du parti tory.

La loi sur les écoles a été adoptée hier à Vienne à une grande majorité. C'est la continuation de la lutte entre le Saint-Siège et l'Autriche. On prétend que la cour de Rome a décliné les propositions tendant à une révision du concordat dans un memorandum qui invoque le droit divin. Le Pape se serait décidé à adresser ce document directement à l'Empereur François-Joseph. On veut que la présence de la reine de Naples à Pesth ne soit pas étrangère à cette affaire; la sœur de l'Impératrice aurait une sorte de mission romaine. Nous doutons de l'authenticité de ces renseignements.

Les avis de Transtein en Bavière sont rassurants; les meneurs et les plus mutins des perturbateurs ont été arrêtés. On a pris aussi des mesures de précaution pour qu'il ne se produise pas de désordres semblables dans les localités voisines. Les communes devront répondre des dommages causés par les gens qui leur appartiennent; les perturbateurs eux-mêmes sont passibles de 4 à 8 ans de maison de correction.

Les meetings prennent pied en Italie. Une réunion populaire vient d'avoir lieu à Turin pour protester contre la taxe sur la mouture.

Dans les conclusions adoptées par la réunion, on fait appel au Parlement pour qu'il repousse un impôt aussi injuste, aussi vexatoire et aussi ruineux, en invitant le gouvernement à effectuer immédiatement les économies les plus rigoureuses et les plus étendues dans tous les services publics sans aucun égard, et à supprimer tous les abus et les sinécures si funestes à la chose publique.

On dit dans plusieurs cercles diplomatiques, que le roi Victor-Emmanuel serait assez sérieusement indisposé depuis quelques jours.

Les débats n'en continuent pas moins au Parlement italien. La Chambre a adopté la proposition de M. Chiaves qui rédoit de 30 millions les budgets de la guerre et de la marine. La discussion a ensuite commencé sur l'article 1<sup>er</sup> du projet d'impôt sur la mouture.

Le grand-vizir, dans un rapport sur sa mission en Crète, expose la nécessité de maintenir dans cette île le régime militaire jusqu'à l'apaisement complet de l'insurrection, et l'acceptation par la population entière des concessions libérales offertes par le Sultan.

Une dépêche de Charleroi, 31 mars, est ainsi conçue :

« La journée d'hier a été tranquille en apparence, mais une agitation sourde persiste.

« Les travaux ont été abandonnés sur divers points où l'on travaillait hier encore.

« Il a été constaté que de l'argent avait été distribué aux agitateurs. Cet argent a été refusé par les ouvriers du Gouffre, mais il a été accepté par ceux de Banlet.

D'où vient cet argent distribué? Nous espérons et nous croyons qu'on parviendra à découvrir le fil de cette comédie, ou plutôt l'origine de ce drame, et qu'alors les auteurs de ces sanglantes journées subiront le châtiment que mérite tout homme qui, par son argent, ses promesses ou ses menaces, répand autour de lui la corruption, le désordre, la misère et la mort.

Le procès de M. Johnson a été repris lundi, 30 mars, devant le Sénat des Etats-Unis. Les commissaires de la Chambre des représentants pour la mise en accusation, ont déposé comme preuve de la culpabilité du président, la copie originale de la nomination du général Stanton

— Quel comte ! demanda René que ce titre tira de sa rêverie.  
 — Ah ! ça, d'où sors-tu, mon pauvre ami ? Tu ne sais donc pas que, depuis quinze jours, cette jolie fille est la maîtresse du comte d'Andymion.  
 — La connaissais-tu ?  
 — Parbleu ! il y a deux ans, elle était femme de chambre chez une de mes tantes.  
 — Victor, si tu as quelque attachement pour moi, prouve-le en me présentant...  
 — A Martingale ?  
 — Oui.  
 — Je ne te savais pas si inflammable.  
 — Ce n'est pas répondre. Veux-tu, oui ou non ?  
 — Dame ! elle ne me connaît plus depuis qu'elle a équipé et qu'elle habite un deuxième étage de la rue Laffite.  
 — Elle demeure rue Laffite, quel numéro ?  
 — 66, je crois. Maintenant que te voilà renseigné sur la demeure, il faut que je t'apprenne aussi que cela te coûtera cher... Le comte est très-généreux.  
 — Tant mieux ! il ne lui refusera rien.  
 — Je ne te comprends pas.  
 René était retombé dans son mutisme.  
 La représentation terminée, il prit subitement congé de Victor Bataille.  
 — Drôle de garçon ! se dit celui-ci. Il faut qu'il ait quelque chose de détraqué.

M<sup>lle</sup> Martingale, avait été baptisée de ce nom chez M<sup>me</sup> de Sainte-Ildefonse, où elle avait fait ses débuts,

aux fonctions de ministre de la guerre, et le message de M. Johnson qui expose les motifs de renvoi de ce dernier.  
 Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

**Dépêches télégraphiques**

(Agence Havas).

Rome, 4<sup>er</sup> avril, midi.

La santé du Pape, continue d'être très-bonne. Hier, à 5 heures, le Saint-Père s'est promené au Corso, en voiture, et a donné, comme de coutume, sa bénédiction à la foule.

Florence, 1<sup>er</sup> avril, soir.

La nouvelle, publiée par des journaux étrangers, que le roi Victor-Emmanuel aurait été frappé d'une attaque d'apoplexie, est dénuée de tout fondement.

Washington, 1<sup>er</sup> avril.

M. Chase, le *Chief-Justice*, a réclamé l'application de la procédure judiciaire au procès du Président. Les Commissaires de la Chambre et quelques sénateurs se sont opposés à cette réclamation, mais le Sénat s'est prononcé pour M. Chase.

**LES TITRES**

DE LA

**DYNASTIE NAPOLÉONNIENNE.**

Vox populi vox Dei.

(suite).

**NAPOLÉON III.**

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

1818.

Cinquante ans se sont passés. L'Empire a été renversé par l'étranger, la Restauration et le gouvernement de Juillet l'ont été par le peuple; la France est en république, et l'héritier de Napoléon, celui que le sénatus-consulte de floréal an xii, appelait au trône est en exil.

Les suffrages du pays vont l'y trouver. Le prince Louis Napoléon est nommé représentant du peuple par quatre départements : la Charente-Inférieure, l'Yonne, la Seine et la Corse. Il décline le mandat qui lui est offert et reste sur la terre étrangère, où le sentiment ombrageux du gouvernement provisoire l'avait repoussé. Son nom reparait avec une nouvelle insistance dans toutes les élections partielles, et, pour la deuxième fois, les quatre départements qui l'avaient élu, s'augmentant du département de la Meuse, l'appellent à faire partie de l'Assemblée nationale.

Le Prince rentre alors en France et adresse à ses concitoyens un manifeste où il leur dit :

« Pour me rappeler de l'exil, vous m'avez nommé représentant du peuple. A la veille d'être le premier magistrat de la République, mon nom se présente à

à une table de jeu. Elle était en passe de devenir une reine du demi-monde. Elle n'avait guère qu'une vingtaine d'années, mais elle avait beaucoup appris depuis qu'elle avait déserté l'antichambre.

Elle avait, pour première équipée, traversé la Manche côte à côte avec un quart d'agent de change qui sauvait sa caisse. Quelques jours après son arrivée à Londres, ayant tourné la tête à un gentleman, celui-ci lui avait remis de l'argent pour prendre un maître d'anglais, afin de faciliter le dialogue. Mais, par amour pour son pays, qui ne devait pas tarder à la revoir et où elle tenait à faire figure, elle avait pris un maître de français.

Le lendemain du soir où Victor Bataille l'avait désignée à René, il était un peu plus de midi lorsqu'elle sonna sa camériste.  
 — Madame a passé une bonne nuit ? demanda celle-ci qui avait la désinvolture d'une soubrette des Délassements-Comiques.  
 — Excellente, répondit Martingale, en se dodelinant dans son lit. Fait-il jour ?  
 — Pas trop. Il pleut que c'est une bénédiction.  
 — Veux-tu bien ne pas dire de ces choses-là ? Tu parles comme une petite impie... Tu oublies que nous sommes en ce moment annexées au faubourg Saint-Germain... Veille sur ta langue, si tu tiens à la place.  
 — Si j'y tiens ! mais je vous servirais pour l'amour de Dieu !  
 — Ah ! voilà qui rachète tout... Maintenant apporte-moi mon chocolat et un jeu de cartes.  
 Rosme s'empressa d'obéir.

Tout en prenant son chocolat, Martingale se mit à

vous comme un symbole d'ordre et de sécurité. »  
 Quelques mois plus tard, les élections pour la nomination du chef de l'Etat ont lieu, et, malgré toute la puissance d'un gouvernement établi, malgré tous les efforts d'une presse généralement hostile, le Prince est élu Président de la République. Le scrutin donne le résultat ci-après :

- Suffrages exprimés : 7,542,936
- Prince Louis Napoléon : 5,581,759
- Général Cavaignac : 1,474,687
- Ledru Rollin : 384,026
- Raspail : 37,121
- Lamartine : 21,032
- Général Changarnier : 4,975
- Voix perdues : 12,435
- Bulletins annulés : 23,991

Ces chiffres sont extraits du rapport présenté à l'Académie nationale dans la séance du 29 novembre. Le rapporteur ajoutait que ce n'était pas encore le résultat complètement officiel du travail de la commission, et qu'elle s'était réservée d'en faire une nouvelle vérification. Mais il n'a été trouvé nulle trace d'une révision rectificative, qui paraît n'avoir jamais eu lieu. Un grand nombre de bulletins portant ces mots : *Napoléon, Empereur*, avaient été annulés. A la majorité de 5,587,759 voix, le prince Louis-Napoléon était nommé Président de la République.

**PRÉSIDENTIE DECENNALE.**

1851.

On se rappelle encore l'état des esprits à la fin de cette année de 1851, qui est la date d'une ère nouvelle pour la France. A cette époque, tandis que le pays, qui avait élu avec un si grand enthousiasme le prince Louis-Napoléon, ne demandait qu'à lui confier ses destinées et attendait de lui son salut, l'Assemblée législative, recrutée en majorité parmi les débris des anciens partis, donnait le spectacle d'une coalition passagère, consistant dans de tumultueuses délibérations, contre le Président de la République. Entre deux pouvoirs sortis de l'élection, le peuple seul pouvait prononcer. Le prince Louis-Napoléon fit un appel au peuple. Il lui adressa la proclamation qui suit :

*Elysée, le 2 décembre 1851*

APPEL AU PEUPLE.

« Français !

« La situation actuelle ne peut durer plus longtemps. Chaque jour qui s'écoule aggrave les dangers du pays. L'Assemblée, qui devait être le plus ferme appui de l'ordre, est devenu un foyer de complots. Le patriotisme de trois cents de ses membres n'a pu arrêter ses fatales tendances. Au lieu de faire des lois dans l'intérêt général, elle forge des armes pour la guerre civile; elle attente au pouvoir que je tiens directement du peuple; elle encourage toutes les mauvaises passions; elle compromet le repos de la France; je l'ai dissoute, et je rends le peuple entier juge entre elle et moi.

« La Constitution, vous le savez, avait été faite dans le but d'affaiblir d'avance le pouvoir que vous alliez me confier. Six millions de suffrages firent une éclatante protestation contre elle, et cependant je l'ai fidèlement observée. Les provocations, les calomnies, les outrages m'ont trouvé impassible. Mais aujourd'hui que le pacte fondamental n'est plus res-

battre les cartes.  
 — Madame va faire une réussite ? dit la soubrette.  
 — Oui, mademoiselle. Après ?  
 — Je n'ose pas...  
 — Osez.  
 — Vous n'avez donc pas assez de réussite comme ça ?  
 — Le fait est que j'ai une certaine veine. On ne trouve pas tous les jours un comte pour de vrai...  
 — Et qui a le sac.  
 — Fi ! Rosine. Oh ! oh ! une dame de cœur avec un valet de carreau... est-ce qu'il en compterait à d'autres ? Je le placerais celui-là, et il sera comme inédit, car tu ne comptes pas, toi. Hum ! toujours du cœur... et du pique... Br ! quatre piques de suite. En voilà de la brouille dans le ménage ! Bah ! le sept de trèfle... la paix est conclue.  
 — Mais je croyais, madame, que c'était signe d'argent.  
 — Sans doute, petite sotte; est-ce qu'il ne faut pas de l'argent pour payer les frais de la guerre ?  
 — Et pour payer les fournisseurs qui s'impatientent.  
 — C'est leur état.  
 — Plaisantez, madame, mais demain...  
 — Eh bien ! quoi, demain ?  
 — C'est jour d'échéance... et vous savez que M<sup>me</sup> Andolphe n'est pas commode.  
 — A combien se montent ses billets ?  
 — A deux mille francs.  
 — Br ! ce sera dur à arracher. Le comte m'a donné hier quinze cents francs presque à regret, comme si c'était le fond de sa bourse. Il a prétendu

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
 du 4 avril 1868.

**L'HOTEL D'ANDYMION.**

VI.

Suite.

— Il a la digestion laborieuse, dit-il en le regardant d'un air narquois; respectons son infirmité.  
 Lorsqu'ils arrivèrent au cirque, ils eurent grand-peine à se caser : l'immense hémicycle était presque comble. Une telle affluence, qui se reproduit tous les soirs, serait inexplicable si elle n'était attirée que par les exercices de voltige qui sont toujours les mêmes. Mais le véritable spectacle a lieu dans la salle qui regorge d'actrices *in partibus*. On sait que la cocotte ne s'intitule plus qu'artiste dramatique.  
 Tandis que René continuait de s'abandonner à ses réflexions, Victor Bataille promenait sa lognette sur chaque rang de banquettes.  
 — Ah ! voici Martingale, s'écria-t-il. Quelle toilette ! le comte fait royalement les choses.  
 La reproduction est interdite.



pecté de ceux-là même qui l'invoquent sans cesse, et que les hommes qui ont déjà perdu deux monarchies...

Je fais donc un appel loyal à la nation tout entière et je vous dis : Si vous voulez continuer cet état de malaise qui nous dégrade et compromet notre avenir...

Si, au contraire, vous avez encore confiance en moi, donnez-moi les moyens d'accomplir la grande mission que je tiens de vous.

Cette mission consiste à fermer l'ère des révolutions en satisfaisant les besoins légitimes du peuple et en le protégeant contre les passions subversives.

Persuadé que l'instabilité du pouvoir, que la prépondérance d'une seule assemblée sont des causes permanentes de trouble et de discorde, je soumets à vos suffrages les bases fondamentales suivantes d'une Constitution que les assemblées développeront plus tard :

1° Un chef responsable nommé pour dix ans ; 2° Des ministres dépendant du pouvoir exécutif et non seul ;

3° Un conseil d'Etat formé des hommes les plus distingués, préparant les lois et en soutenant la discussion devant le Corps législatif ;

4° Un Corps législatif discutant et votant les lois, nommé par le suffrage universel, sans scrutin de liste qui fausse l'élection ;

5° Une seconde assemblée formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques.

Ce système créé par le Premier Consul au commencement du siècle, a déjà donné à la France le repos et la prospérité ; il les lui garantirait encore.

Telle est ma conviction profonde. Si vous la partagez, déclarez-le par vos suffrages. Si, au contraire, vous préférez un gouvernement sans force, monarchique ou républicain, emprunté à je ne sais quel passé ou à quel avenir chimérique, répondez négativement.

Ainsi donc, pour la première fois depuis 1840, vous voterez en connaissance de cause, en sachant bien pour qui et pour quoi.

Si je n'obtiens pas la majorité de vos suffrages, alors je convoquerai la réunion d'une nouvelle assemblée, et je lui remettrai le mandat que j'ai reçu de vous.

Mais si vous croyez que la cause dont mon nom est le symbole, c'est-à-dire la France régénérée par la Révolution de 89 et organisée par l'Empereur, est toujours la vôtre, proclamez-le en consacrant les pouvoirs que je demande.

Alors la France et l'Europe, seront préservées de l'anarchie, les obstacles s'aplaniront, les rivalités auront disparu, car tous respecteront, dans l'arrêt du peuple, le décret de la Providence.

Le jour même où cette proclamation avait paru, le suffrage universel, restreint par la loi du 31 mai 1850, était rétabli dans son intégrité, et le peuple français, solennellement convoqué dans ses comices pour accepter ou rejeter un plébiscite ainsi formulé :

« Le peuple français veut le maintien de l'autorité de Louis Napoléon Bonaparte et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour faire une constitution sur les bases proposées dans sa proclamation du 2 décembre. »

Un décret disposa que le scrutin serait ouvert pendant les journées des 20 et 21 décembre dans le chef-lieu de chaque commune, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, et que le suffrage aurait lieu au scrutin secret, par oui ou par non, au moyen d'un bulletin manuscrit ou imprimé.

Le résultat du scrutin fut le suivant :

Table with 2 columns: Votes and Numbers. Rows: Votants (8,451,689), Oui (7,473,421), Non (644,351), Bulletins nuls (36,907), Votes de l'armée et de l'Algérie compris (7,439,216).

A la majorité de 7,439,216 suffrages, le Président de la République était prorogé pour dix ans dans ses pouvoirs.

qu'il avait été obligé de vendre un cheval... Il en vendra deux autres. Il aura encore du bénéfice.

C'est juste. Je lui démontrerai l'économie résultant de l'opération. Voilà qui est entendu. Je doublerai tes gages si tu continues à me donner d'aussi bons conseils. En attendant, habille moi.

Nous ferons grâce au lecteur des détails de la toilette de Martingale, où le rouge, le blanc et le noir entraient tout naturellement.

Cette importante besogne venait d'être finie, lorsque le timbre annonça une visite.

Si c'est un créancier, dit Martingale à Rosine, tu l'engageras à se retirer discrètement : je suis en train de régler son mémoire avec le comte.

Comptez sur moi, répondit la femme de chambre en souriant. Puis elle alla ouvrir.

Madame, dit-elle, en reparaisant presque aussitôt, c'est une lettre qui embaume, qu'apporte un commissionnaire à l'ail.

Voyons, reparti Martingale. Elle fit sauter le cachet et lut ce qui suit :

Madame, J'ai un service à réclamer de votre obligeance. Seriez-vous assez bonne pour me recevoir aujourd'hui à deux heures ? Un mot de réponse, s'il vous plaît, de votre jolie main.

Un de vos plus fervents admirateurs, René d'Ervioux.

Il n'avait pas oublié l'apostrophe. René d'Ervioux, voilà un nom que j'entends pour la première fois, dit Martingale. Et toi !

La commission consultative, instituée le 2 décembre, avait été chargée du dépouillement des votes. Le 31 décembre, elle porta à l'Élysée le procès-verbal de ses opérations. Le Prince-Président prononça à cette occasion le discours suivant :

Messieurs, La France a répondu à l'appel loyal que je lui avais fait. Elle a compris que je n'étais sorti de la légalité que pour rentrer dans le droit.

Plus de sept millions de suffrages viennent de m'absoudre en justifiant un acte qui n'avait d'autre but que d'épargner à notre patrie et à l'Europe peut-être des années de troubles et de malheurs.

Je vous remercie d'avoir constaté officiellement combien cette manifestation était nationale et spontanée.

Si je me félicite de cette immense adhésion, ce n'est pas par orgueil, mais parce qu'elle me donne la force de parler et d'agir ainsi qu'il convient au chef d'une grande nation comme la nôtre.

Je comprends toute la grandeur de ma mission nouvelle, je ne m'abuse pas sur ses graves difficultés. Mais, avec un cœur droit, avec le concours de tous les hommes de bien qui, ainsi que vous, m'éclaireront de leurs lumières et me soutiendront de leur patriotisme avec le dévouement éprouvé de notre vaillante armée, enfin avec cette protection que demain je prierai solennellement le Ciel de m'accorder encore, j'espère me rendre digne de la confiance que le peuple continue de mettre en moi. J'espère assurer les destinées de la France en fondant des institutions qui répondent à la fois et aux instincts démocratiques de la nation et à ce désir exprimé universellement d'avoir désormais un pouvoir fort et respecté. En effet, donner satisfaction aux exigences du moment en créant un système qui reconstruise l'autorité sans blesser la légalité, sans fermer aucune voie d'amélioration c'est jeter les véritables bases du seul édifice capable de supporter plus tard une liberté sage et bienfaisante.

(La suite au prochain numéro).

NOUVELLES D'ABYSSINIE.

On a, par voie de Londres, des nouvelles d'Abyssinie qui vont jusqu'au 6 mars. En voici le résumé télégraphique :

Le roi Théodoros se décide à accepter la bataille. On a appris qu'il a choisi une forte position entre deux rivières, près du lac Haik, à deux journées de marche de Magdala.

On dit qu'il a sous ses ordres quinze mille hommes et six canons monstres. Son camp est entouré de profonds ravins qui le protègent complètement contre l'approche des troupes anglaises. Sir Robert Napier a 6,000 hommes à Antalo.

Nous partons demain pour Ashangi ; la brigade avancée prend position en tête. Les bagages ont été réduits de deux tiers. On ne peut se procurer des fourrages que très difficilement. Les chemins sont fort mauvais ; les troupes souffrent de la dysenterie et de la fièvre.

Pour extrait : A. Layton.

L'IMPOT DE MOUTURE.

Un meeting populaire a été tenu lundi, à Turin, pour examiner l'impôt que le gouvernement se propose d'établir sur la mouture des céréales.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité après une longue discussion :

Considérant que la taxe sur la mouture, étant injuste dans son principe, excessivement importune, vexatoire et coûteuse dans sa perception, est nuisible à l'agriculture, à l'industrie, au commerce et à la production nationale ; que le pays ne serait pas en état de supporter de nouveaux et lourds impôts en dehors de ceux qui existent et qui ne sont même pas payés.

Considérant, en outre, qu'avant de sou-

Moi, de même.

Il n'est pas dégoûté : un mot de ma jolie main. Ce servent admirateur pourrait bien n'être qu'un collectionneur d'autographes. Fais approcher le Savoyard. Rosine appela le commissionnaire, qui s'avança en brossant sa casquette avec son coude.

Quelle est la personne qui vous envoie ? Un jeune homme très-bien. Il m'a donné cent sous pour ma course.

Cette munificence prouve en sa faveur. Retournez lui dire que je consens à le recevoir.

Le commissionnaire parti, Martingale se mira dans sa psyché pour juger de l'effet d'une veste rouge qu'elle étrennait. Elle ramena sur son front deux petites boucles de cheveux cendrés qui avaient des vellétés de rébellion, puis elle recommença ses réusites.

Quel service peut avoir à me demander cet inconnu ? marmotta-t-elle tout en battant les cartes.

Il veut peut-être demander la jolie main de madame, dit Rosine en clignant des yeux.

Apprenez, mademoiselle, que je ne l'accorderais pas au premier millionnaire venu. Ah ! ça se gâte encore... toujours ce maudit pique !

Martingale en était à sa douzième réussite, lorsque la bonne, qui avait regagné son antichambre, introduisit René.

René était honteux de la démarche qu'il avait entreprise.

Madame, permettez-moi de vous offrir ce gage de ma reconnaissance anticipée, dit-il en présentant un petit éerin.

Oh ! voilà d'adorables boucles d'oreilles, s'écria

mettre les contribuables à de nouvelles charges il est nécessaire que le gouvernement supprime tous les abus et les sinécures.

La réunion délibère de protester, comme elle proteste, contre la taxe sur la mouture, en faisant appel au Parlement pour qu'il repousse un impôt aussi injuste, aussi vexatoire et aussi ruineux, en invitant le gouvernement à effectuer immédiatement les économies les plus rigoureuses et les plus étendues dans tous les services publics sans aucun égard, et à supprimer tous les abus et les sinécures si funestes à la chose publique.

Pour extrait : A. Layton.

LES PERCEPTEURS.

Que ce soit ou non en vertu du proverbe disant que les chapeliers sont les plus mal coiffés, toujours est-il que les fonctionnaires de l'administration des finances qui manient beaucoup d'argent en gardent fort peu. Cependant ils supportent, comme les autres, l'augmentation croissante du prix de toutes choses.

Nous ne sommes donc pas étonnés d'apprendre qu'une pétition vient d'être adressée au gouvernement par un grand nombre d'agents comptables, en vue d'obtenir une légitime participation à la loi sur les pensions civiles. Voici quelques considérations fort justes, selon nous, à l'appui de cette réclamation :

On signale depuis longtemps la difficulté pour les Trésoriers-général à recruter un personnel d'auxiliaires à la fois honnêtes, laborieux, intelligents ; c'est que ce personnel, dont le recrutement n'a pas de règles fixes, mal protégé dans sa carrière, puisqu'elle dépend du seul chef de service immédiat, dépourvu d'avancement normal, insuffisamment rémunéré, n'a même pas la perspective d'une retraite.

L'incertitude continuelle où vivent les nombreux agents inférieurs des trésoreries générales et des recettes particulières peut avoir de fâcheuses conséquences pour la gestion de la richesse publique : elle mène, dans l'application, à de singulières conséquences : le fondé de pouvoirs du trésorier-général, par exemple, exerce sa délégation avec l'agrément de l'administration ; il peut avoir, le titulaire absent, pour mission de surveiller et de diriger des fonctionnaires de l'Etat.

Evidemment, ces anomalies préjudicent au bon service des finances, en écartant les gens capables d'une carrière où le présent est incertain, où l'avenir n'existe pas.

Pour extrait : A. Layton.

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

Le Constitutionnel contient, sous la signature de M. C. Piel, l'entrefilet suivant :

L'opinion publique s'est préoccupée, depuis quelques temps, des bruits relatifs à la dissolution du Corps législatif.

Nous croyons savoir qu'il n'y aura point d'élections générales cette année et que la législature actuelle continuera à fonctionner jusqu'à la fin de son mandat, qui expire en 1869.

On lit dans la même feuille, sous la signature de M. Edouard Simon :

L'éventualité d'une dissolution du Corps législatif a donné lieu, depuis quelques temps, dans une partie de la presse, à une polémique qui trouve aujourd'hui son terme dans la résolution arrêtée de la part du gouvernement,

Martingale.

Je suis charmé qu'elles soient de votre goût. Un tel présent, monsieur, m'avertit qu'il faut me tenir sur mes gardes. Voyons, quel est le service que vous attendez de moi ?

Presque rien. Pourquoi donc semblez-vous tant y tenir ? Presque rien... pour vous, madame, ai-je voulu dire.

Enfin, que désirez-vous ? Je voudrais, par votre entremise, obtenir une invitation pour le bal que le comte d'Andymion donne samedi prochain.

Rien de plus aisé, en effet. J'en demanderai deux. Mais je n'en ai besoin que d'une. Et moi donc ?

Vous n'y pensez pas ? Vous avez bien pensé, vous, à me demander ma protection.

Madame, je vous en conjure, ne me la refusez pas... Je l'imploré à genoux... Si vous saviez quel intérêt j'attache à cette invitation !

Si l'on vous voyait dans cette posture, on ne se douterait guère de ce que vous me demandez.

Je ne me relèverai que quand vous m'aurez dit oui. Comme je rirais de bon cœur, si je n'étais... Achevez.

Si je n'étais à la veille d'une échéance. Dites oui, et je mets mon portefeuille à vos pieds.

Avant que René eût fini sa phrase, la porte, s'ou-

vertant sans bruit, livra passage à M. d'Andymion.

Aie ! le comte ! fit Martingale quelque peu défermée.

Les éclats de voix de René avaient empêché d'entendre le comte sonner.

Encore vous ! grommela ce dernier en se posant, les bras croisés, en face de René, qui s'était brusquement relevé. Et toujours l'argent à la main ! C'est donc une monomanie ?

Monsieur le comte, croyez bien... Charles, dit Martingale, je vais vous expliquer...

C'est inutile, reparti M. d'Andymion ; ça n'est qu'à monsieur que j'ai à faire... Qu'il s'explique lui-même !

Les apparences seules sont contre moi, balbutia René.

Je n'accepte pas une pareille justification, et votre insistance à vous trouver sur mon chemin me donne le droit d'exiger...

M. le comte, je ne reconnais à personne le droit de me parler de la sorte ! Si vous croyez que j'ai voulu vous offenser, je suis prêt à vous rendre raison.

Un duel ! avec vous ! Ah ! oui, je ne suis pas d'assez bonne maison pour croiser le fer avec vous.

Il faudrait au moins savoir qui vous êtes ! Je souhaite, monsieur, que vous soyez aussi honnête homme que moi.

Si tel est le principe qui a été suivi jusqu'ici par le gouvernement impérial, on aurait dû se demander si au moins il s'était produit des faits exceptionnels de nature à motiver une dérogation à ce principe. Or, on eût cherché vainement de pareils faits dans l'ensemble de la situation. Le gouvernement n'éprouve dans sa marche ni embarras, ni hésitation. Il a proposé une série de mesures libérales, accueillies avec confiance par le pays. La majorité du Corps législatif a adopté ces mesures après une discussion approfondie, dans laquelle elle a fait preuve d'une grande indépendance et d'un patriotisme au-dessus de tout éloge.

L'accord est donc aussi complet que possible entre le gouvernement et la majorité ; une Chambre nouvelle reproduira certainement le même résultat, elle ne saurait en produire de meilleur.

La décision prise par le gouvernement de l'Empereur sera, nous en sommes convaincus, approuvée par tous les bons esprits.

JOURNAL DES DÉBATS.

Les déplorables faits, qui viennent de se produire dans le bassin houiller de Charleroi, suggèrent au Journal des Débats des considérations dont voici la conclusion :

La responsabilité du mal, écrit M. G. de Molinari, ne peut, être en bonne justice, imputée au gouvernement belge, les ouvriers possédant aujourd'hui, comme les maîtres, non seulement la liberté de se coaliser, mais encore celle de se réunir et de discuter dans leurs réunions toute sorte de questions politiques, économiques et sociales. Mais il ne serait pas moins opportun d'ouvrir une enquête sérieuse, ainsi que quelques journaux du bassin houiller le demandaient déjà l'année dernière, sur les moyens les plus propres à améliorer la condition d'une classe d'hommes qui est demeurée en quelque sorte moralement, comme elle l'est physiquement dans le sous-sol de la société civilisée. L'humanité et la politique ne s'unissent-elles pas, ici, pour conseiller de mettre fin à une situation qui est douloureuse aujourd'hui, qui peut devenir dangereuse demain ?

Pour extrait : A. Layton.

Emile Colombey.

(La suite au prochain numéro.)



Nouvelles du jour

Le Times of India annonce que les Français ont bombardé Mohilla, une des îles Comoro, et en ont pris possession.

Les troubles de Charlevoix sont apaisés, ceux de Genève restent pacifiques et les tentatives malveillantes de quelques sectaires en France, n'ont même pas pu se produire.

Plusieurs dépêches de Rome, arrivées aujourd'hui à Paris, constatent que Sa Sainteté Pie IX, légèrement indisposé ces jours derniers, est complètement rétabli.

On écrit à Florence de plusieurs localités de la frontière pontificale, que les troupes étrangères au service du Saint-Siège, sont venues occuper les postes tenus jusqu'ici par des soldats pontificaux indigènes.

Depuis douze ans, la peine de mort est abolie de fait dans le grand duché de Hesse, S. A. n'ayant voulu signer un ordre d'exécution.

On assure que le roi de Danemark passera par Paris, après avoir quitté Londres, pour retourner à Copenhague.

La Suède n'est pas à l'abri des agitations ouvrières. A l'occasion d'une diminution de salaire, les ouvriers d'une grande fabrique de papiers se sont mis en grève dans la ville de Trollhattan.

Aujourd'hui, a été ouvert le concours de chevaux français au palais de l'industrie. L'exposition sera close le 15 avril.

On parle beaucoup de la Bourse d'un projet de loi d'après lequel la compagnie du canal de Suez serait autorisée à contracter un emprunt de cent millions de francs, remboursables, avec primes ou lots, par la voie du sort.

Le gouvernement prussien vient de soumettre au gouvernement fédéral du Nord un projet de loi portant introduction du système décimal français.

Pour extrait : A. Layton.

Correspondance Parisienne

Paris, le 31 mars 1868.

Le rapport adressé à S. M. l'Empereur par S. Exc. M. Niel, explique et démontre la sollicitude considérable dont on entoure les jeunes contingents civiques. C'est la plus éloquente réponse à tous ceux qui ont prétendu, jusqu'à ce jour, que la garde nationale deviendrait une gêne et un fardeau pour les populations.

Je ne veux pas entrer maintenant dans tous les bruits qui ont été mis en circulation ces jours derniers, tantôt au moyen de la presse étrangère tantôt par la presse départementale.

Or, monsieur, il faut que vous sachiez bien, d'après les renseignements positifs des hommes sérieux, qu'il n'y aurait aucune raison pour interrompre l'exercice du mandat légal de nos députés.

tion ne l'exige nullement et puis, la chambre elle-même n'a donné lieu, ni constitutionnellement ni politiquement, devant l'Empereur ou devant la nation à une mesure aussi grave que la dissolution.

Quelques journaux hostiles publiaient également dans leurs correspondances que depuis quelques temps on voyait à Paris des gens à mine suspecte, armés d'épées gourdinées et coiffés des feutres pointus.

Si les journaux du camp opposé avaient l'intention de faire une allusion malveillante, elle a le tort cette allusion de tomber sur la tête de leurs amis, compères ou complices et je vous jure que connaissant maintenant ces adeptes du désordre je m'en tiendrai à sérieuse distance.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows include 5 Diman. Les Rameaux, 6 Lundi s Armand, 7 Mardi s Hégésipe, 8 Mercr. s Denyse.

Un décret du 25 mars dernier fixe au mardi 14 avril courant le commencement des opérations du tirage au sort pour les jeunes gens de la classe de 1867 dans tous les départements.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS.

On se rappelle que M. Siffay de Cahors, ancien principal du collège de Toulon, a fondé par son testament une rente perpétuelle de trois cents francs, destinée à fournir des livres classiques à quatre élèves du Lycée de Cahors.

La Commission instituée par le testateur pour la répartition de cette rente, doit se réunir au Lycée, Jeudi prochain 9 avril.

Les personnes qui ont des droits à faire valoir sont invitées à adresser leurs demandes avant cette époque, soit à M. le Maire de Cahors, soit à M. le Curé de la Cathédrale, soit au Proviseur ou au Censeur du Lycée.

Les élèves qui ont été précédemment désignés peuvent l'être encore; mais le choix de la Commission peut aussi se porter sur d'autres candidats.

Une souscription en faveur du bureau de bienfaisance ouverte au Lycée Impérial de Cahors entre les maîtres et les élèves, a produit la somme de 200 fr.

Le congé de Pâques, au Lycée Impérial de Cahors, commencera le jour de Pâques, après les vêpres, et se terminera le lundi 20 avril au soir.

Sur la demande du bureau d'administration du Lycée, un crédit de 6,000 fr. vient d'être alloué par S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique pour la restauration de la chapelle et de l'infirmerie et l'appropriation d'un cinquième dortoir rendu nécessaire par l'augmentation du nombre des élèves.

LES CHEMINS VICINAUX.

On s'occupe sans relâche, au ministère de l'intérieur, de l'élaboration du projet sur les chemins vicinaux. Il sera porté la semaine prochaine au conseil d'Etat pour y être examiné d'urgence.

VISITE PASTORALE DE MONSIEUR.

Labenque, 2 avril 1868.

Monsieur le Directeur,

Le 21 mars, Labenque offrait un spectacle des plus émouvants : ici des arcs de triomphe, là des inscriptions; toutes les rues pavées et ornées de verdure; partout l'empressement, partout la manifestation d'une joie profonde et d'un enthousiasme irrésistible.

Depuis le 1er mars, la population de Labenque se préparait à cette solennité. Répondant à l'appel de M. le curé, toujours si zélé pour le bien des âmes confiées à ses soins, deux religieux de St-François, les RR. PP. Damase et Albéric, étaient venus donner à tous le bon exemple de leurs vertus et distribuer, dans de fréquentes instructions, les salutaires enseignements de leur parole souvent éloquente, toujours édifiante et sympathique.

Reçu à l'entrée de Labenque et harangué par les autorités municipales, Monseigneur a répondu avec cette facilité éloquente, cette urbanité exquise, cette bienveillance toute paternelle qui lui gagnent tous les cœurs.

La fête n'était pas encore terminée, à l'issue des vêpres eut lieu l'érection d'une croix de Mission. Malgré les fatigues de la journée, Monseigneur voulut bien encore présider cette cérémonie.

Depuis cent ans, Labenque n'avait pas eu de Mission. Celle qui vient d'avoir lieu, laissera des traces ineffaçables. Remerciements en soient rendus aux R. P. Capucins, qui l'ont prêchée avec tant de zèle et de succès.

Le lendemain 23 mars, la paroisse de Cieurac avait aussi sa fête. Les arcs de triomphe, les guirlandes de verdure annonçaient sa joie et son bonheur. Elle aussi possédait ce jour-là son évêque.

En ces temps où l'on a quelque raison de trouver beaucoup de mal, il y a donc aussi quelque bien; il ne faut pas trop le mandire. De tels faits sont pleins de consolations et ils ne manquent pas d'enseignements.

En ces temps où l'on a quelque raison de trouver beaucoup de mal, il y a donc aussi quelque bien; il ne faut pas trop le mandire. De tels faits sont pleins de consolations et ils ne manquent pas d'enseignements.

En ces temps où l'on a quelque raison de trouver beaucoup de mal, il y a donc aussi quelque bien; il ne faut pas trop le mandire. De tels faits sont pleins de consolations et ils ne manquent pas d'enseignements.

ont le don de l'émouvoir profondément. On parle beaucoup d'instruire le peuple et de l'attacher aux champs qui l'ont vu naître: pour cela, chaque jour on imagine des systèmes nouveaux.

Veuillez agréer, etc., etc. D\*\*\*\*

On nous écrit de Martel : Le 31 mars, vers dix heures du soir, le cadavre d'une femme a été trouvé dans la Dordogne, à l'île de Gluzes.

Le médecin a constaté sur son corps, aucune trace de violence.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

- Compositions. — 12e série. Mathématiques élémentaires. — Dessin, d'imitation. — 1 Soulié; 2 Thérion. Mathématiques préparatoires. — Dessin d'imitation. — 1 Rodolosse; 2 Bergon. Rhétorique. — Dessin d'imitation. — 1 Chouet; 2 Tueyssac. Seconde. — Dessin d'imitation. — 1 Dulac; 2 Fau. Troisième. — Dessin d'imitation. — 1 Salamon; 2 Dubois. Quatrième. — Dessin d'imitation. — 1 Dufour; 2 Painchenat. Cinquième. — Dessin d'imitation. — 1 Lasfargues; 2 Basset. Sixième. — Dessin d'imitation. — 1 Lescale; 2 Hanras. Septième. — Dessin linéaire. — 1 Bruguères; 2 Valmary. Huitième. — Dessin linéaire. — 1 Lagarde; 2 Fournié. Enseignement spécial, deuxième année. — Dessin d'imitation. — 1 Course; 2 Sarrus. Première année. — Dessin d'imitation. — 1 Mazet; 2 Rozières. Année préparatoire. — Dessin d'imitation. — 1 Richard; 2 Liarsou. Classe préparatoire, première division. — Histoire. — 1 Séguela; 2 Poujade. Deuxième division. — Histoire. — 1 Bessières; 2 Castagné. Troisième division. — Histoire. — 1 Caviolle; 2 Valette. Cahors, le 1er avril 1868. Le Proviseur, RICHAUD.

Société Sainte-Cécile.

Demain, dimanche, 5 mars, la Société instrumentale Ste-Cécile fera entendre les morceaux suivants, sur le rond-point du square de la promenade Fénélon :

- 1° La Femme à Barbe, pas redoublé; 2° France et Italie, marche; 3° Hélène, fantaisie; 4° Le Dieu Mars en goguette, quadrille.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Demain, dimanche : Les Mystères de Paris, la nuit, drame en 5 actes et 7 tableaux, et le Tueur de lions, vaudeville nouveau.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

- Avril. Décès. 1 Enfant du sexe masculin né-mort des époux Bras et Bergougnot. 1 Lesoure (Barthélemy), naturel, Jumeau, 3 jours, faubourg St-Georges. 1 Massip (Jeanne), couturière, 72 ans, place St-Laurent. 3 Monméja (Antoine), cultivateur, 59 ans, rue Donzelle. 3 Seguy (Marguerite), 52 ans, rue du Tapis-Vert. Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier émet : Des obligations communales 4 1/2 0/0, de 4 ans à 8 ans d'échéance. S'adresser, pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de l'administration, 19, rue neuve-des-Capucines. Dans les départements : aux recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants de la société.

Crédit Foncier de France.

TIRAGE DU 21 MARS 1868. Obligations foncières 3 et 4 0/0. (1853.) — Le n° 35,173 gagne 100,000 fr.; le n° 172,924 : 50,000 fr.; et le n° 103,680 : 20,000 fr. Obligations foncières de 500 fr. 4 0/0 (1863). — N° gagnant dans les 40 séries : 7019. Obligations communales 3 0/0. — Le n° 98,713 gagne 100,000 fr.; Les nos 54,868 — 148,145. — 108,962 et 4,534, chacun :



10,000 fr.; et les n<sup>os</sup> 135,702. — 103,345 — 138,268 — 9,698 — 37,068 — 44,569 — 44,776 — 144,888 — 135,209 — 105,152, chacun : 1,000 fr.

### Départements

Presque tous les journaux des départements nous apportent chaque jour d'attristants récits sur les accidents occasionnés par des chiens enragés qui, cette année, n'attendent pas les grandes chaleurs pour jeter l'alarme parmi les populations des villes et des campagnes.

Ces jours derniers, à Toulouse, un chien atteint d'hydrophobie causait une légitime épouvante.

Hier l'*Ere impériale* de Tarbes annonçait qu'un chien enragé, venant par la route de Pau, avait traversé la ville. On l'a vainement poursuivi.

Aujourd'hui, nous lisons dans la *Gironde* : « Un jeune enfant mordu le mercredi des Cendres, par un chien atteint d'hydrophobie, vient de mourir, à Lormont, des suites de cette affreuse maladie. Sous l'action du délire furieux auquel il était en proie, il se mordait lui-même, déchirait ses chairs, et c'est à peine si plusieurs personnes pouvaient le contenir. Il a succombé dans les plus affreuses souffrances. »

Tous ces récits sont bien de nature à inspirer de très sérieuses appréhensions et motiver des mesures énergiques. Quand on songe que la statistique nous révèle qu'il y a annuellement 200 victimes à la suite des morsures faites par des chiens enragés, on ne saurait trop insister sur l'impérieuse nécessité de parer par tous les moyens possibles à un péril aussi épouvantable qu'incessant.

Le 26 février dernier, un chien atteint d'hy-

drophobie, appartenant au sieur Mazère, Joseph, métayer de M. Serret, propriétaire dans la commune de Fals, mordit à la main la fille dudit Mazères, âgée de 14 ans, puis un petit enfant âgé de 4 ans, fils de M. Billes, Jean, propriétaire, demeurant à Fals. Les morsures ne paraissaient pas profondes, néanmoins quelques gouttelettes de sang en sortirent.

Ensuite, le chien furieux prit la fuite à travers champs, mordant sur son passage, chiens, chats, cochons, poules, dindons, bœufs et enfin tous les animaux qu'il rencontrait.

Deux jours plus tard, ce chien revint à la ferme de son maître, présentant toujours les mêmes symptômes de rage. Alors le fils Mazères l'abattit et l'enfouit aussitôt.

Depuis cette époque, les choses en étaient restées là, lorsque le 20 mars dernier, M. Mazères père s'aperçut qu'un de ses bœufs était malade, qu'il ne mangeait rien, buvait continuellement puis ensuite poussait des cris semblables aux hurlements du lion et cherchait toujours à briser sa chaîne d'attache, pour se lancer sur quiconque s'approchait de lui.

M. Coulon, vétérinaire à Layrac, appelé immédiatement pour donner des soins à l'animal qui ne cessait de se débattre, déclara qu'il était atteint d'hydrophobie et qu'il fallait l'abattre.

Immédiatement, trente hommes se réunirent et, avec beaucoup de peine, abattirent l'animal qui fut enfoui, séance tenante, dans un endroit assez profond pour éviter la mauvaise exhalaison qu'il pourrait produire lorsque la putréfaction commencerait.

Tous les animaux mordus appartenant à divers propriétaires de la commune de Fals, tels que chiens, chats, poules et dindons ont été également abattus, sauf un porc qui est tenu renfermé et solidement attaché.

(Journal de Tarn-et-Garonne).

### COUR IMPÉRIALE D'AGEN.

DÉPARTEMENT DU LOT.

#### EXTRAIT

Des minutes du Greffe du Tribunal de première instance de Cahors.

Par jugement contradictoire et définitif rendu par le Tribunal correctionnel de l'arrondissement de Cahors, en date du douze mars mil huit cent soixante-huit,

Le nommé Massabie (Jean), âgé de cinquante-trois ans, boulanger né à Sauzet, arrondissement de Cahors, demeurant audit Sauzet.

Déclaré coupable de tromperie sur la quantité de la marchandise vendue, a été condamné à la peine de seize francs d'amende et aux frais. Il a été ordonné en outre, qu'extrait du présent jugement serait inséré dans le *Journal du Lot*, en vertu des articles 1, 5, 6, 7, de la loi du vingt-sept mars mil huit cent cinquante-un, 423, 463 du Code pénal et 194 du Code d'instruction criminelle.

Pour extrait conforme, délivré à la requête de Monsieur le Procureur impérial,

Pour le Greffier en chef du Tribunal de première instance de Cahors :

Le Greffier-Commis assermenté,

ANDRIEU.

Vu par nous Procureur impérial près le Tribunal de première instance de Cahors,

Le Substitut,

FERNAND-DUPRÉ.

Clarification des vins. — La Pulvéline d'Appert est employée avec succès depuis plus de dix ans; pour la clarification des vins. C'est autant pour son prix relativement peu élevé,

que pour ses qualités éminemment clarifiantes, qu'elle est généralement préférée aux œufs, dont un seul, qui se trouve gâté, suffit pour rendre impotable une pièce de vin, et la perdre entièrement.

Avec la Pulvéline, les lies ne remontent jamais, elles sont bonnes et peuvent se reclarifier. On peut expédier sur colle le liquide s'éclaircira toujours chez le destinataire.

Une composition de vins de différents crus, et même de différents pays, collée immédiatement avec la Pulvéline, assure le mélange heureux des saveurs qui le composent.

S'adresser à l'Usine, à Paris, 75, rue de la Mare (Ménilmontant).

Contre les RHUMES, grippe, maux de GORGE, le SIROP et la PATE de NARÉ de DELANGRENIER possèdent une efficacité certaine. — Dépôts dans les Pharmacies.

#### SAISON DU PRINTEMPS.

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou d'être incommodées par le sang (apoplexie) ou les humeurs, trouveront dans le CHOCOLAT de DESBRIÈRE, un purgatif agréable et efficace et se vend dans les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature DESBRIÈRE, car il y a des imitations.)

**A LOUER** Un appartement au premier, avec petit jardin, garni ou non garni, rue Darnis. S'adresser à M. Annac, cordier.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou.

## CLARIFICATION DES VINS-PULVERINE D'APPERT

Invent des Conserves alimentaires  
3 Médailles d'or  
A 3 EXPOSITIONS.

La PULVÉRINE D'APPERT n'ayant ni goût ni saveur, remplace avantageusement les œufs, dont un seul qui se trouve gâté, suffit pour perdre une pièce de vin, ainsi que les poudres de sang, de tannin et autres ingrédients qui portent avec eux un goût et une odeur désagréables, très nuisibles au vin. Son emploi substitué à celui des œufs offre de plus, une économie de 80 0/0.

Prix : 4 FR. LE DEMI-KILOGR., pour 16 ou 32 pièces de 250 litres (C'EST 5 OU 10 CENTIMES par hectolitre), suivant le vin que l'on veut clarifier. — Par 5 kilogr. et au-dessus, l'expédition franco payable à 90 jours.

Avec la PULVÉRINE, l'opération est sûre, le succès certain, et le vin gagne en qualité. Les lies de bon goût, ne remontent jamais et peuvent se reclarifier. — On peut expédier sur colle, le vin s'éclaircira toujours chez le destinataire.

Une composition de vins de différents crus, de différents pays même, collés immédiatement avec la PULVÉRINE, assure le mélange complet des saveurs diverses qui la composent.

Par 5 kilogr. et au-dessus, l'expédition franco.

S'adresser à l'Usine, 75, rue de la Mare-Ménilmontant, Paris.

## L'ECHO UNIVERSEL

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET FINANCIER,  
PARAISANT TOUS LES JEUDIS

Dans le format des plus grands Journaux, avec 8 pages de texte et 1 ou 2 gravures représentant les CÉLÉBRITÉS CONTEMPORAINES dont il fait la Biographie.

ABONNEMENT : 10 fr. PAR AN et 42 fr. 50  
AVEC UN SUPPLÉMENT CONTENANT TOUS LES

COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CORPS LÉGISLATIF

Les abonnés reçoivent immédiatement et franco avec le journal une

**PRIME GRATUITE**  
composée des  
**10 volumes**  
suivants :

Œuvres choisies de Xavier de Maistre, 1 vol. — *Le Juif de Vérone*, par A. Bresciani, 2 vol. — *Les Lusitades*, de Camoëns, 1 vol. — *Le Tueur de Daims*, par F. Cooper, 2 vol. — *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, par Châteaubriand, 3 vol. — *Les Prisons sous la Terreur*, 1 vol.

Avec L'ECHO UNIVERSEL, on entend les 20 grands journaux de Paris et les principales feuilles étrangères, et l'on est aussi parfaitement informé que si on lisait chaque jour toutes les publi-

cations politiques. — Point de longs articles tendant à faire prévaloir telle ou telle opinion : rien que des renseignements précis, des sujets intéressants tout le monde, des nouvelles piquantes ou curieuses.

Voici d'ailleurs le cadre de chaque numéro : *Semaine politique*. — *Revue des Journaux*. — *Bruits de ça et de là*. — *Biographie d'un personnage contemporain, avec portrait authentique*. — *Correspondances de l'Étranger*. — *Chronique*. — *Bulletin scientifique*. — *Tribunaux*. — *Nouvelles diverses*. — *Variétés*. — *Revue financière*. — *Théâtre et Musique*. — *Bibliographie*. — *Agriculture*. — *Dernières nouvelles* puisées aux sources les plus sûres. — *Feuilleton*, etc.

L'ECHO UNIVERSEL, est appelé au même succès que le *Magasin du Foyer* et le *Journal des jeunes personnes* qui comptent, l'un 36 ans, l'autre 4 ans d'existence et plus de 25,000 abonnés, car il a le même directeur.

L'abonnement part du 1<sup>er</sup> de chaque mois et se fait pour l'année entière. — Envoyer mandat ou timbres poste à l'ordre de l'Administrateur de L'ECHO UNIVERSEL, 44, rue de Babylone de Paris.

### VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS

A ASSIER.

Départ de Cahors : 11

Départ d'Assier : 1 h.

h. du soir.

après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

### Une des branches les plus intéressantes de la SCIENCE MÉDICALE MISE A LA PORTEE DES GENS DU MONDE

Les trois ouvrages du D<sup>r</sup> JOZAN, professeur spécial de pathologie uro-génitale :

1<sup>o</sup> **Traité des Maladies des Voies urinaires**

de l'homme, 1<sup>re</sup> édit., 1 vol. de 1000 pages, enrichi de 504 fig. anatomiques.

2<sup>o</sup> **Traité d'épuisement prématuré ;**

quatrième édition, 1 volume de 626 pages.

3<sup>o</sup> **Traité des Maladies des Femmes ;**

1 volume de 700 pages, enrichi de 180 figures d'anatomie.

Chaque ouvrage, 5 fr.; poste, 6 fr. double enveloppe. Chez l'auteur, D<sup>r</sup> JOZAN, 182, rue Rivoli; ANIERE, édit., 4, rue Dupuytren, et les princip. libraires. Avec ces ouvrages les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes indiqués chez leur pharm. — Consult. de midi à 2 h., et par corresp. (Aff.)

### A VENDRE

## L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

### AVIS

Un négociant retiré, désire représenter à commission une maison de Lot, auprès du commerce des vins de Paris et environs. Ecrire à L. C. poste restante à Paris.

1868

### CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT  
DU LOT

ÉDITÉ PAR A. LAYTOU.



EN VENTE,  
A CAHORS,

Chez MM. Calmette, Bourion, Crayssac, Godinaud, Bourges, Castanet.

A FIGEAC, M. Delbos.

A GOURDON, MM. Dauriac et Lacambre.

Le propriétaire-gerant : A. LAYTOU.

### POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

### CAFÉ DE GLANDS DOUX



DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.  
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGON.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles

### GUERRE ! GUERRE !

au préjugé et à la routine



Nous offrons : 1<sup>o</sup> aux malades des preuves sérieuses, 2<sup>o</sup> aux médecins de contrôler nos expériences pour montrer que la FARINE MEXICAINE del docto Benito del rio, de Mexico, est le spécifique sûr et commode pour guérir les maladies de poitrine, bronchites chroniques, catarrhes pulmonaires, maladies des os, épuisement, pauvreté du sang et phthisie pulmonaire jusqu'au deuxième degré. — Boîtes de 20 potages, 2 fr. 25 ; de 40, 4 fr.; et de 80 p., 7 fr. — Franco par la poste.

CAFÉ HYGIÉNIQUE DE SANTÉ, souverain pour combattre les maladies des voies digestives, migraine et névralgies, recommandé aux personnes nerveuses — 80 tasses pour 4 fr. 30. — COLLIER WIATKA, importation galvanique russe. Préservatif du croup et de la coqueluche, facilite la dentition et éloigne les vers chez les enfants. — Prix : 2 fr. franco par la poste.

Dépôtaires généraux : R. BARLIERIN et C<sup>o</sup>, à Tarare (Rhône). Paris, 10, galerie Vivienne ; Lyon, 114, quai Pierre-Seize. Dépôts : à Cahors, chez M. BURGALIERES fils, négociant, et dans toutes les principales pharmacies et épiceries.

### A VENDRE

en bloc, ou à parcelles.

## LA MÉTAIRIE DE MONTAUDIÉ

(Commune de Pern), à côté de la route de Cahors à Castelnau.

Terres labourables, Vignes, Bois, Pacages ; Culture du Tabac ; vastes et solides Bâtimens en tout genre ; Fontaines et Ruissseau.

Belle occasion. Grandes facilités pour le paiement.

S'adresser à M<sup>o</sup> Labie, notaire à Cahors ; — à M. Emile Guilhou, faubourg Cabazit, à Cahors ; — et pour traiter, à M. Bonnet, expert-géomètre à Labastide-Marnhac, qu'on trouvera à Cahors, rue Brives, les jours de foire et de march

### TONIQUE STOMACHIQUE VIN DE BELLINI AFÉRITIF FÉBRIFUGE

Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo

ANALEPTIQUE SUPÉRIEUR, EXCITANT RÉPARATEUR ordonné par les médecins français et étrangers, aux Enfants débiles, aux Femmes délicates, aux Convalescents, aux Vieillards affaiblis et aussi dans les Névroses, les Diarrhées chroniques, la Chlorose, etc. etc.

Voir la notice et les appréciations de l'Abeille médicale, de la Gazette des Hôpitaux, etc.

ENTREPOTS PRINCIPAUX :  
Lyon, Pharmacie Fayard, rue de l'Impératrice J. Paris, Pharmacie rue de la Feuillade, 7  
Florence, Ph. Roberts; Bruxelles, Ph. Delacre. — Dépôts dans les bonnes Pharmacies  
A Cahors, Pharmacie VINET.